

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40 - 2025

Séance du : 26 juin 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 11

L'an deux mille vingt cinq le vingt six juin à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, OUBRIER-LEBARON Joëlle

**Excusés ayant donné pouvoir :** LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha  
STORNI Cécile donne pouvoir à CHALENCON Didier

**Absents Excusés :** BRUN Franck,**Absent :** BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie**Date de convocation :** 17/06/2025**Date d'affichage :** 17/06/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Autorisation donnée à l'adjoint pour la signature d'un certificat d'urbanisme**

Le Conseil Municipal de Lavoûte-sur-Loire, réuni en séance ordinaire, a délibéré sur la question de la signature d'un certificat d'urbanisme concernant la parcelle AC47. Cette parcelle étant un bien personnel du maire, il est nécessaire de désigner un représentant habilité à signer ce document afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Considérant que la parcelle AC47 est un bien personnel du maire, et qu'il est nécessaire de désigner un représentant habilité à signer le certificat d'urbanisme pour éviter tout conflit d'intérêts ;

Considérant que M. Didier Chalencon, adjoint au maire, dispose des compétences et de l'autorité nécessaires pour représenter la collectivité dans cette démarche administrative ;

Considérant que cette désignation permettra de garantir la transparence et l'impartialité des décisions administratives prises par la collectivité.

AR Prefecture

043-214301194-20250626-40\_2025-DE  
Reçu le 27/06/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Lavouê-sur-Loire DECIDE:

1. De donner mandat à M. Didier Chalencon, adjoint au maire, pour signer le certificat d'urbanisme relatif à la parcelle AC47.
2. De charger M. Didier Chalencon de toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention et à la signature de ce certificat.
3. De prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la transparence et l'impartialité de cette démarche administrative.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

